

Commune de Marcilhac-sur-Célé 46160

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, mardi 11 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 5 avril 2023

Présents :

Véronique JOURDAN, Sandra ZOGRAPHOS, Éric LAVILLE, Jean-françois BLUM, Erik ROUSSEAU, Jean-Paul MIGNAT.

Laurence Mourgues : Secrétaire de Mairie

Présent en distanciel : Henri-Paul LIEURADE qui donne son pouvoir pour les votes à

Absents excusés : Carine LE LOUREC (procuration à Sandra Zographos), Michel DELPECH (procuration à Eric Laville), Laurent LE MOING (procuration à Jean-Paul Mignat), Michel NadaL (procuration à Erik ROUSSEAU).

Secrétaire de séance : Sandra Zographos

Approbation du compte rendu du dernier conseil

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 17 mars 2023

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Compte de gestion 2022
- 2) Compte administratif 2022
- 3) Affectation des résultats
- 4) Vote des taux communaux
- 5) Vote des tarifs communaux
- 6) Vote du budget primitif
- 7) Convention bibliothèque
- 8) Questions diverses

1) Compte de gestion 2022

Lecture faite du résumé du **Compte de Gestion 2022** fourni par le Trésor Public – Tableau Joint -

Adopté à l'unanimité

2) Compte administratif 2022

Jean-Paul Mignat quitte la salle pour permettre le vote du **Compte administratif**

Jean-François Blum propose de présenter les titres des chapitres de l'année 2022.

Lecture faite.

Adopté à l'unanimité

3) Affectation des résultats

Jean Paul Mignat fait lecture du **Transfert des résultats 2022 sur 2023** .

4) Vote des taux communaux

Lecture faite du **Budget Primitif**

A la demande de la Commission des Finances.

La Taxe d'habitation n'ayant pas subi d'augmentation à Marcilhac depuis 36 ans. Elle est à 7,57 % contre 18,36 % en moyenne dans le Lot.

Il est proposé une augmentation de 1 %.

Il apparaît souhaitable de compenser le coût de la vie mais pas plus, pour pouvoir garder une capacité d'investissement minimum.

Adopté à l'unanimité

5) Vote des tarifs communaux

- Réajustement en 2023 des loyers communaux sur l'indice de la construction.

Augmentation minime.

- Marché :

Forfait de 36 € pour 4 mètres pour la saison – 5 € le mètre supplémentaire.

Ponctuel : 6 €/mètre/marché – 1,50 € /mètre supplémentaire.

2€ supplémentaire pour chaque branchement électrique.

Nous allons tenter de calculer plus précisément le coût réel d'utilisation électrique.

Pour la coiffeuse et l'opticienne : 36€ pour l'année + 2 €/jour pour l'électricité : forfait symbolique afin de permettre aux habitants de continuer à profiter de ces services.

- Cimetière :

Eric Laville a suivi une formation relative à la législation et aux problématiques des cimetières.

Il apparaît que les concessions à perpétuité (99 ans) soient déconseillées. Il conseille de supprimer ce type de concessions.

Il demande de pouvoir reprendre une concession installée sur la 1ère allée ce qui permettrait de faire la jonction entre l'ancien et le nouveau cimetière.

On devra déterminer un emplacement pour une fosse commune.

- Photocopies

Tarifs maintenus – Pour les associations locales, les 100 premières restent gratuites.

- Location des salles municipales :

Hors Juillet/Août, la location passe à 100 € pour les extérieurs et 50 € pour les marcilhacois(es).

- Occupation du domaine public par les commerçants :

1 €/m²

Tarifs adoptés à l'unanimité

7) Convention bibliothèque

Autorisation est donnée de signer la convention bibliothèque.

8) Questions diverses

- Jean-Paul Mignat propose de fêter le 27 avril, le centenaire de la doyenne du village madame Marie-Thérèse Murard.

- Jean-François Blum demande la possibilité d'aller « chercher du Fond Vert » (8375 €).

Le conseil est pour.

- Sandra Zographos informe le conseil d'une demande de Noémie Weiss (Food Truck – Bab'el Bouche) qui souhaite laisser sa caravane stationnée en bas de la place des Platanes à l'année.

Le conseil autorise son stationnement permanent.

- Sandra Zographos demande la possibilité de transformer la place voiture en face du nouveau Foyer associatif (FAR) en parking à vélo. De nombreux usagers circulent maintenant à vélo et également afin de permettre une meilleure visibilité de l'endroit.

Autorisation donnée à condition de libérer le stationnement pour les voitures en été.

- Chats errants :

une nouvelle demande de subvention a été faite auprès de l'association Brigitte Bardot.

- Camping : afin que le nouveau propriétaire du camping puisse utiliser la descente du parking communal, le maire a demandé à la commission de sécurité départementale de faire une visite.

Fin de la séance à 23 h.